

TRADUCTIONS ET VARIANTES TEXTUELLES DE JEAN 8:1-11

Manuscrits grecs n'ayant pas la péricope de la femme adultère = la plupart des mss av. VIII^e s. :

- Papyri : P66 (c. 175) ; P75 (c. 200).
- Onciaux : *Codex Sinaiticus* (S01, c. 330) ; *Codex Vaticanus* (B03, c. 330) ; A02 (c. 400)¹ ; C04^{vid} (c. 450) ; *Codex Washingtonensis III* (W032, c. 400) ; *Codex Borgianus* (T029, c. 450) ; *Codex Petropolitanus Purpureus* (N022, c. 550) ; 0211 (c. 650) ; *Codex Regius* (L019, c. 750) ; *Codex Athous Laurae* (Ψ044, c. 800) ; *Codex Macedonensis* (Y034, c. 850) ; *Codex Coridethianus* (Θ038, c. 850) ; *Codex Sangallensis* (Δ037, c. 850) ; *Codex Monacensis* (X033, c. 900) ; 0141 (c. 950).
- Minuscules : *Codex Colbertinus* (33, c. 850) ; *Codex de l'Impératrice Théodora* (565, c. 850) ; 1424* (c. 900) ; 2768 (978) ; 1241 (c. 1150) ; et environ 245 autres minuscules.

Manuscrits grecs ayant une forme quelconque de la péricope de la femme adultère :

- Papyri : Aucun !
- Onciaux : *Codex de Bèze* (D05, c. 400) = le plus ancien ms à l'avoir ; *Codex Basilensis* (E07, c. 750) ; *Codex Campianus* (M021, c. 800) ; *Codex Tischendorfianus III* (Λ039, c. 800) ; *Codex Boreelianus* (F09, c. 850) ; *Codex Seidelianus I* (G011, c. 850) ; *Codex Seidelianus II* (H013, c. 850) ; *Codex Cyprius* (K017, c. 850) ; *Codex Nanianus* (U030, c. 850) ; *Codex Petropolitanus* (Π041, c. 850) ; *Codex Athos Dionysiou* (Ω045, c. 850) ; onciale 2047 (c. 850) ; *Codex Tischendorfianus IV* (Γ036, c. 900) ; *Codex Vaticanus 354* (S028, 949).
- Minuscules : ℣ = environ 1480 mss... et parmi eux l'unique minuscule – à vrai dire l'unique ms tout court – à contenir exactement le même texte que D05 (le + ancien) est 1071 (c. 1150).

Même si ≈ 78 % des manuscrits contiennent cette péricope, il existe beaucoup de sous-variantes entre ℣ et D05 ainsi qu'à l'intérieur du corpus ℣ ; voici les plus significatives :

- ☞ La clause de la fin du v. 2 dans ℣, « il s'assit et se mit à les enseigner » (S21), n'existe pas dans le *Codex de Bèze*.
- ☞ Le mot « adultère » au v. 3 dans ℣, est plutôt simplement « péché » dans le *Codex de Bèze*.
- ☞ La clause du début du v. 6 dans ℣, « ils disaient cela pour lui tendre un piège afin de pouvoir l'accuser » (S21), est plutôt placée au début du v. 4 dans le *Codex de Bèze*.

¹ « L'*Alexandrinus* présente, en réalité, une lacune de 8 f. [= feuillets] pour Jn 6:51 [à] 8:51 ; mais la longueur de la [péricope de la] femme adultère a permis de calculer qu'elle ne se trouvait pas dans ces 8 f. » Cf. Christian-Bernard Amphoux, *Manuel de critique textuelle du Nouveau Testament*, Éditions Safran, Bruxelles (Brabant), 2014, p. 297 n. 15.

☞ La clause de la fin du v. 8 dans $\mathfrak{M}^{\text{part}}$, « se remit à écrire sur le sol » (S21), est prolongée par « les péchés de chacun (d'entre eux) » dans $\mathfrak{M}^{\text{part}}$.

☞ Au v. 9, les clauses « accusés par leur conscience » puis « et jusqu'aux derniers » (S21) figure dans $\mathfrak{M}^{\text{part}}$, D05 et TR mais ne figure pas dans $\mathfrak{M}^{\text{part}}$.

Autre indice de son inauthenticité : C'est un *texte flottant* dans \mathfrak{M} et les manuscrits césariens :

☞ Tantôt ailleurs dans l'Évangile selon Jean...

✦ Après Jean 7:36 (minuscule 225).

✦ Après Jean 8:12 (minuscules 115, 552, 1050, 1349, 2620 et 2751).

✦ Après Jean 21:25 (minuscules 20, 37, 105, 129, 135, 207, 259, 301, 347, 470, 564, 1076, 1078 et 1356 ; "Famille 1" = minuscules 1, 1582 et 2193 ~ quoique des notes dans 1 et 1582 prétendent que cette péricope était initialement située après 7:52 dans des mss²).

☞ Tantôt dans l'Évangile selon Luc...

✦ Après Luc 21:38 ("Famille 13" = minuscules 13, 69, 124, 346, etc.).

✦ Après Luc 24:53 (minuscule 1333).

Sources : NBS d'étude, p. 1405-1406 ; Bible Segond²¹^{nr}, p. 1264 ; Bible Semeur d'étude, p. 1728-1729 ; Bible NET d'étude, p. 2020-2021 ; Kirsopp Lake, « Codex Bezae and Codex 1071 », *Journal of Theological Studies* (OUP), 1:3, 1900, p. 441-445 ; Philip Wesley Comfort, *A Commentary on Textual Additions to the New Testament*, Kregel Academic, Grand Rapids (Mich.), 2017, p. 83-85 ; Kyle Hughes, « The Lukan Special Material and the Tradition History of the Pericope Adultera », *Novum Testamentum* (Koninklijke Brill), 55:3, 2013, p. 232-251 ; James Snapp, « A Fresh Analysis of John 7:53-8:11 », *Academia*, https://www.academia.edu/43898919/A_Fresh_Analysis_of_John_7_53_8_11_2017_edition, 67 p.

**« Certains pensent qu'il s'agit d'un récit ayant circulé de façon indépendante
durant un certain temps, avant d'être intégré à l'Évangile de Jean. »**

— Bible Segond²¹^{archéo}, p. 1456.

² Cette note se lit comme suit selon Snapp (p. 18) : « The chapter about the adulteress : in the Gospel according to John, this does not appear in the majority of copies ; nor is it commented upon by the divine fathers whose interpretations have been preserved – specifically, by John Chrysostom and Cyril of Alexandria ; nor is it taken up by Theodore of Mopsuestia and the others. For this reason, it was not kept in the place where it is found in a few copies, at the beginning of the 86th chapter [that is, the 86th Eusebian Section], following, "Search and see that a prophet does not arise out of Galilee". » Tregelles observe : « Now whatever may be the antiquity of this prefatory note, it appears to have belonged to a more ancient copy than Cod. 1. For, as it quotes vii. 52, οὐκ ἐγγίρεται, it can hardly have originated with this MS, which has in the text οὐκ ἐγγίρεται. » (Samuel Tregelles, *An Account of the Printed Text of the Greek New Testament*, Samuel Bangster & Sons, Londres (R.-U.), 1854, p. 237). Cette note ne concorde pas avec le texte auquel elle se rapporte, son origine en est donc séparée et elle ne peut pas être invoquée comme un témoin fiable de l'historique de cette variante textuelle (à savoir la position de la PFA après Jean 21:25).